

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 oct. 2024

Date d'édition: 2 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

292 Alfa Mortier d'injection pour béton et maçonnerie, comp. A

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

292 Alfa Mortier d'injection pour béton et maçonnerie, comp. A

N° de l'article:

2920280K

UFI:

783R-CE2F-S80V-SFR8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Verbundmörtel für Verankerungen und Befestigungen A-Komponente (Harz)

* **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Alfa GmbH

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

Téléphone: DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

Télécopie: +49 (0)7961-57 99 25

E-mail: kontakt@alfa-direkt.de

Site web: DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

E-mail (personne compétente): E-Mail: contact@alfa-direct.fr

* **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (Skin Sens. 1)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	

* **2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Attention

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 oct. 2024

Date d'édition: 2 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

292 Alfa Mortier d'injection pour béton et maçonnerie, comp. A

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

tetramethylene dimethacrylate; methacrylic acid, monoester with propane-1,2-diol; 1,1'-(p-Tolylimino)dipropan-2-ol

Consignes en cas de risques pour la santé

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
------	--------------------------------------

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

Conseils de prudence Prévention

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection.

Conseils de prudence Réaction

P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux dispositions nationales.
------	---

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

* 3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 2082-81-7 N°CE: 218-218-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119967415-30	tetramethylene dimethacrylate Skin Sens. 1B (H317) Attention Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 10 066 mg/kg ETA (dermique) > 3 000 mg/kg	5 – < 20 %
n°CAS: 27813-02-1 N°CE: 248-666-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490226-37	methacrylic acid, monoester with propane-1,2-diol Eye Irrit. 2 (H319), Skin Sens. 1 (H317) Attention Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) > 2 000 mg/kg ETA (dermique) > 5 000 mg/kg	1 – < 8,5 %
n°CAS: 38668-48-3 N°CE: 254-075-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119980937-17	1,1'-(p-Tolylimino)dipropan-2-ol Acute Tox. 2 (H300), Aquatic Chronic 3 (H412), Eye Irrit. 2 (H319) Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) > 25 – < 200 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg	< 1,25 %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Eloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtement souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 oct. 2024

Date d'édition: 2 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

292 Alfa Mortier d'injection pour béton et maçonnerie, comp. A

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

* 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Mousse Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

* 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de pyrolyse, toxique Monoxyde de carbone Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-sauveteurs

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Equipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 oct. 2024

Date d'édition: 2 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

292 Alfa Mortier d'injection pour béton et maçonnerie, comp. A

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

* 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Recueillir le produit répandu. Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière Aspirer les substances solides ou les ramasser à l'aide d'une serpillère mouillée. Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable

Pour le nettoyage:

Eau (avec détergent)

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

* 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

* 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver le récipient bien fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 13 – Solides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

température de stockage 5-25°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 oct. 2024

Date d'édition: 2 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

292 Alfa Mortier d'injection pour béton et maçonnerie, comp. A

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
tetramethylene dimethacrylate n°CAS: 2082-81-7 N°CE: 218-218-1	14,5 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
tetramethylene dimethacrylate n°CAS: 2082-81-7 N°CE: 218-218-1	4,3 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets systémiques
tetramethylene dimethacrylate n°CAS: 2082-81-7 N°CE: 218-218-1	4,2 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
tetramethylene dimethacrylate n°CAS: 2082-81-7 N°CE: 218-218-1	2,5 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – cutanée, effets systémiques
tetramethylene dimethacrylate n°CAS: 2082-81-7 N°CE: 218-218-1	2,5 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme – orale, effets systémiques
methacrylic acid, monoester with propane-1,2-diol n°CAS: 27813-02-1 N°CE: 248-666-3	14,7 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
methacrylic acid, monoester with propane-1,2-diol n°CAS: 27813-02-1 N°CE: 248-666-3	8,8 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets systémiques
methacrylic acid, monoester with propane-1,2-diol n°CAS: 27813-02-1 N°CE: 248-666-3	4,2 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
methacrylic acid, monoester with propane-1,2-diol n°CAS: 27813-02-1 N°CE: 248-666-3	2,5 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – cutanée, effets systémiques
methacrylic acid, monoester with propane-1,2-diol n°CAS: 27813-02-1 N°CE: 248-666-3	2,5 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – orale, effets systémiques
1,1'-(p-Tolylimino)dipropan-2-ol n°CAS: 38668-48-3 N°CE: 254-075-1	2 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
1,1'-(p-Tolylimino)dipropan-2-ol n°CAS: 38668-48-3 N°CE: 254-075-1	0,4 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets systémiques
1,1'-(p-Tolylimino)dipropan-2-ol n°CAS: 38668-48-3 N°CE: 254-075-1	0,6 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
1,1'-(p-Tolylimino)dipropan-2-ol n°CAS: 38668-48-3 N°CE: 254-075-1	0,3 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – cutanée, effets systémiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 oct. 2024

Date d'édition: 2 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

292 Alfa Mortier d'injection pour béton et maçonnerie, comp. A

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
1,1'-(p-Tolylimino)dipropan-2-ol n°CAS: 38668-48-3 N°CE: 254-075-1	0,3 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – orale, effets systémiques
Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
tetramethylene dimethacrylate n°CAS: 2082-81-7 N°CE: 218-218-1	0,043 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
tetramethylene dimethacrylate n°CAS: 2082-81-7 N°CE: 218-218-1	0,004 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
tetramethylene dimethacrylate n°CAS: 2082-81-7 N°CE: 218-218-1	2 mg/L	① PNEC Station d'épuration
tetramethylene dimethacrylate n°CAS: 2082-81-7 N°CE: 218-218-1	3,12 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
tetramethylene dimethacrylate n°CAS: 2082-81-7 N°CE: 218-218-1	0,312 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
tetramethylene dimethacrylate n°CAS: 2082-81-7 N°CE: 218-218-1	0,573 mg/kg	① PNEC terre
methacrylic acid, monoester with propane-1,2-diol n°CAS: 27813-02-1 N°CE: 248-666-3	0,904 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
methacrylic acid, monoester with propane-1,2-diol n°CAS: 27813-02-1 N°CE: 248-666-3	0,904 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
methacrylic acid, monoester with propane-1,2-diol n°CAS: 27813-02-1 N°CE: 248-666-3	10 mg/L	① PNEC Station d'épuration
methacrylic acid, monoester with propane-1,2-diol n°CAS: 27813-02-1 N°CE: 248-666-3	6,28 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
methacrylic acid, monoester with propane-1,2-diol n°CAS: 27813-02-1 N°CE: 248-666-3	6,28 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
methacrylic acid, monoester with propane-1,2-diol n°CAS: 27813-02-1 N°CE: 248-666-3	0,727 mg/kg	① PNEC terre
1,1'-(p-Tolylimino)dipropan-2-ol n°CAS: 38668-48-3 N°CE: 254-075-1	0,017 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
1,1'-(p-Tolylimino)dipropan-2-ol n°CAS: 38668-48-3 N°CE: 254-075-1	0,0017 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
1,1'-(p-Tolylimino)dipropan-2-ol n°CAS: 38668-48-3 N°CE: 254-075-1	0,0783 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
1,1'-(p-Tolylimino)dipropan-2-ol n°CAS: 38668-48-3 N°CE: 254-075-1	0,0072 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 oct. 2024

Date d'édition: 2 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

292 Alfa Mortier d'injection pour béton et maçonnerie, comp. A

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
1,1'-(p-Tolylimino)dipropan-2-ol n°CAS: 38668-48-3 N°CE: 254-075-1	0,005 mg/kg	① PNEC terre

* 8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: NBR (Nitrilkautschuk)
Temps de pénétration >480 min Epaisseur du matériau des gants: >0,2 mm Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection respiratoire:

Appareil avec filtre à particules (EN 143) Type de filtre: A1 P2

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: solide

Forme: Pâte

Couleur: beige clair

Odeur: charakteristisch

Inflammabilité: Non

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	Aucune donnée disponible		
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible		
Point éclair	non applicable		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	non applicable		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 oct. 2024

Date d'édition: 2 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

292 Alfa Mortier d'injection pour béton et maçonnerie, comp. A

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	1,71 g/cm³	20 °C	
Densité apparente	Aucune donnée disponible		
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble		

caractéristiques des particules:

Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit lui-même n'est pas combustible. Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

* 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec: Comburant, fortes

10.4. Conditions à éviter

Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil. Tenir au frais.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

* 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

tetramethylene dimethacrylate	n°CAS: 2082-81-7	N°CE: 218-218-1
DL50 par voie orale:	10 066 mg/kg (Ratte)	
DL50 dermique:	>3 000 mg/kg (Kaninchen)	
methacrylic acid, monoester with propane-1,2-diol	n°CAS: 27813-02-1	N°CE: 248-666-3
DL50 par voie orale:	>2 000 mg/kg (Ratte)	
DL50 dermique:	>5 000 mg/kg (Kaninchen)	
1,1'-(p-Tolylimino)dipropan-2-ol	n°CAS: 38668-48-3	N°CE: 254-075-1
DL50 par voie orale:	>25 – <200 mg/kg (Ratte)	
DL50 dermique:	>2 000 mg/kg (Ratte)	

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 oct. 2024

Date d'édition: 2 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

292 Alfa Mortier d'injection pour béton et maçonnerie, comp. A

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

* 12.1. Toxicité

tetramethylene dimethacrylate	n°CAS: 2082-81-7	N°CE: 218-218-1
-------------------------------	------------------	-----------------

NOEC: 5,09 mg/L 21 d (crustacés)

ErC₅₀: 9,79 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques)

methacrylic acid, monoester with propane-1,2-diol	n°CAS: 27813-02-1	N°CE: 248-666-3
---	-------------------	-----------------

CE50: >143 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (Großer Wasserfloh))

ErC₅₀: >97,2 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata)

CE50: >143 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante))

ErC₅₀: >97,2 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata)

1,1'-(p-Tolylimino)dipropyl-2-ol	n°CAS: 38668-48-3	N°CE: 254-075-1
----------------------------------	-------------------	-----------------

CL50: 17 mg/L 4 d (poisson, Danio rerio (Zebrafärbling))

CE50: 28,8 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (Großer Wasserfloh))

NOEC: 57,8 mg/L (Algues/plantes aquatiques, Desmodesmus subspicatus) OECD 201

ErC₅₀: 245 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Desmodesmus subspicatus)

CL50: 17 mg/L 4 d (poisson, Danio rerio)

CE50: 28,8 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante))

NOEC: 57,8 mg/L (Algues/plantes aquatiques, Desmodesmus subspicatus) OCDE 201

ErC₅₀: 245 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Desmodesmus subspicatus)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

tetramethylene dimethacrylate	n°CAS: 2082-81-7	N°CE: 218-218-1
-------------------------------	------------------	-----------------

Log Kow: 3,1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 oct. 2024

Date d'édition: 2 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

292 Alfa Mortier d'injection pour béton et maçonnerie, comp. A

methacrylic acid, monoester with propane-1,2-diol	n°CAS: 27813-02-1	N°CE: 248-666-3
---	-------------------	-----------------

Log Kow: 0,97

1,1'-(p-Tolylimino)dipropan-2-ol	n°CAS: 38668-48-3	N°CE: 254-075-1
----------------------------------	-------------------	-----------------

Log Kow: 2,1

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

tetramethylene dimethacrylate	n°CAS: 2082-81-7	N°CE: 218-218-1
-------------------------------	------------------	-----------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

methacrylic acid, monoester with propane-1,2-diol	n°CAS: 27813-02-1	N°CE: 248-666-3
---	-------------------	-----------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

1,1'-(p-Tolylimino)dipropan-2-ol	n°CAS: 38668-48-3	N°CE: 254-075-1
----------------------------------	-------------------	-----------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 04 09 *	Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.
------------	---

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement

15 01 10 *	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
--	-----------------------------------	---------------------------	---------------------------------------

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
--	--	--	--

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
--	--	--	--

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
-------------	-------------	-------------	-------------

14.4. Groupe d'emballage

négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
-------------	-------------	-------------	-------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 oct. 2024

Date d'édition: 2 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

292 Alfa Mortier d'injection pour béton et maçonnerie, comp. A

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures:

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 6,9 pds %

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

* 16.1. Indications de changement

1.3.	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
1.4.	Numéro d'appel d'urgence
2.2.	Éléments d'étiquetage
3.2.	Mélanges
5.1.	Moyens d'extinction
5.2.	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
6.3.	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
7.1.	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
7.2.	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
8.2.	Contrôles de l'exposition
9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
10.3.	Possibilité de réactions dangereuses
10.6.	Produits de décomposition dangereux
12.1.	Toxicité
14.3.	Classe(s) de danger pour le transport
16.1.	Indications de changement
16.2.	Abréviations et acronymes

* 16.2. Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 oct. 2024

Date d'édition: 2 déc. 2024

Version: 1



Qualität für's Handwerk

292 Alfa Mortier d'injection pour béton et maçonnerie, comp. A

DNEL	dose dérivée sans effet
EN	Norme européenne
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
KG	poids du corps
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	persistent, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédictive sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies
VOC	Composés organiques volatils

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (Skin Sens. 1)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.